

Sous l'égide de
l'Association des Pharmaciens de l'industrie (API)
 et du **Club de la Communication Santé (CCS)**



JEUDI
24 SEPTEMBRE
2020

PAVILLON
KLEBER

8H00 - 15H00

7 rue Cimarosa - Paris 16

Avec la participation
de :

Marine DEVULDER
*Avocat Associé Geneste &
 Devulder Avocats*

Christel CHEMINAIS
*Counsel Geneste & Devulder
 Avocats*

Date, Programme et
Interventions des
conférenciers
pouvant subir des
modifications

PRODUITS DE SANTE

DISPOSITIF ANTI-CADEAUX RENOVE

9H30 INTRODUCTION

- ▶ Historique des textes
- ▶ Génèse du nouveau dispositif « anti-cadeaux » - Grands principes

10H Un champ d'application significativement élargi

- ▶ Quels sont les industriels qui sont désormais soumis au principe d'interdiction d'offrir ?
- ▶ Quels sont les nouveaux bénéficiaires concernés par le principe d'interdiction de recevoir ?
- ▶ Quels sont les avantages dont l'octroi est réglementé par le nouveau dispositif ? Quels sont ceux qui sont exclus ?

10H30 De nouvelles dérogations au principe d'interdiction

- ▶ Quelles dérogations sont maintenues ?
- ▶ Quelles sont les nouvelles dérogations dont les industriels peuvent bénéficier ?
- ▶ A quelles conditions ?

11H Un nouveau régime juridique

- ▶ Quel doit être le contenu des conventions ? Focus sur les conventions simplifiées
- ▶ Passage du régime d'avis au double régime de déclaration et d'autorisation
- ▶ Quels délais encadrent ces procédures ?

11H50 Des sanctions alourdies

- ▶ A qui s'appliquent les sanctions ?
- ▶ Quelles sont les nouvelles sanctions encourues ?
- ▶ Comment se déroule un contrôle pour un industriel ?

12H10 Comment mettre en œuvre opérationnellement ce nouveau dispositif ?

- ▶ Adapter les procédures internes au nouveau dispositif (traçabilité, organisation humaine et informatique)
- ▶ Préparer des projets de contrats

12H40 Mise en perspective avec le dispositif « transparence »

- ▶ Des dispositifs cumulatifs...
- ▶ ...mais dont le champ d'application n'est pas identique : quand applique-t-on seulement l'un des deux dispositifs ?

13H-15H00 CAS PRATIQUES - DEJEUNER-DEBAT